CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020
COMPTE-RENDU

Date de convocation : 24/06/2020

Le mardi 30 juin, à dix-neuf heures trente, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

Présents :
Daniel BALBO, Jean-Paul BERTHOD, Emmanuel BOUVIER, Etienne DENIGER, Jennifer DOMINGUES, David DUBOSSON, Thomas JACQUET, Christelle MEINDER, Adeline MULOT, Delphine POLLIER, Geoffrey PROUILLET

Absents excusés :
Marlène GREVAT (pouvoir à D. DUBOSSON), Florence HERITIER DAVIET (pouvoir à J.-P. BERTHOD), Pascal PETRINI (pouvoir à D. BALBO), Julie ROUPIOZ (pouvoir à D. POLLIER)

Secrétaire :
Jennifer DOMINGUES

L'ordre du jour du Conseil est le suivant :

- ✓ Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs (CCID)
- ✓ Approbation du compte de gestion 2019
- ✓ Approbation du compte administratif 2019
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- ✓ Vote des taux d'imposition 2020
- ✓ Approbation du budget prévisionnel 2020

Monsieur le Maire propose l'ajout du point suivant approuvé à l'unanimité :

✓ Convention de mise à disposition de personnel administratif avec la commune de CHAVANOD

DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante, le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables susceptibles d'être désignés.

Propose les contribuables suivants :

Titulaires	Suppléants
BARBIN Philippe	PECQUEUR Denis
BEAUQUIS David	JOYEAU Sandra
BENACCHIO Jean-Luc	DUCHENE épouse BOUCHERIHA Edith
ESTEVE épouse CUMIN Dominique	CHABERT Thierry
AYMONIN épouse BRUSSOL Karine	DREVON Murielle
ZEGHIDA Mohamed	DESCOURVIERES épouse BOURGEOIS Agnès
BUTZERIN Gabriel	INCLAIR Claude
BAHHSAVANIS épouse PIGE Catherine	CEGIELA Michel
CASSAYRE Yves	GILOT épouse LACROIX Mireille
DAVIET Gilles	GERARD Nicolas
MARTINEAU Benoît	POLLIER Claude
ALLARD Marine	POLLIER Catherine

APPROUVE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Madame Christelle CARLIER, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations	Recettes	516 751.99 €	640 829.32 €	1 157 581.30 €
	Dépenses	260 573.62 €	425 718.22 €	686 291.84 €
Résultat propre de l'exercice		256 178.37€	215 111.10 €	471 289.47 €
Excédent reporté	Recettes	137 115.72 €	22 467.75 €	159 583.47 €
Déficit reporté	Dépenses	- €	- €	- €
Résultat de clôture		393 294.09 €	237 578.85 €	630 872.94 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2019, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.
Monsieur Daniel BALBO, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur David DUBOSSON, maire.

Monsieur Daniel BALBO, président de séance donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Réalisations	Section de fonctionnement	425 718.22 €	640 829.32 €	215 111.10 €
	Section d'investissement	260 573.62 €	516 751.99 €	256 178.37 €
Reports de l'exercice	Section de fonctionnement		22 467.75 €	
	Section d'investissement		137 115.72 €	
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	252 700.00 €		
	Budget total	938 991.84 €	1 317 164.78 €	

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2019 s'élève à 237 578.85 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 200 000.00 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 37 578.85 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales et propose de maintenir les taux précédemment appliqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir les taux précédemment appliqués, et **FIXE** les taux d'imposition comme suit pour l'année 2019 :

- ✓ la taxe d'habitation : 11,66 %
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,16 %
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,74 %

APPROUVE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2020 de notre commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
Ce budget s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	572 466.85 €	312.00 €	572 778.85 €	537 778.85 €	35 000.00 €	572 778.85 €
Section d'investissement	568 606.09 €	35 000.00 €	603 606.09 €	603 294.09 €	312.00 €	603 606.09 €
Total	1 141 072.90 €	35 312.00 €	1 176 384.90 €	1 141 072.90€	35 312.00 €	1 176 384.90 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	243 422.86 €		243 422.86 €
012	Charges de personnel	159 420.00 €		159 420.00 €
014	Atténuation de produits	15 300.00 €		15 300.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	66 000.00 €		66 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.			-
042	Opération d'ordre entre section		312.00 €	312.00 €
65	Autres charges gestion courante	72 126.00 €		72 126.00 €
66	Charges financières	16 197.99 €		16 197.99 €
67	Charges exceptionnelles		-	-
	Total	572 466.85 €	312.00 €	572 778.85 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Excédent antérieure reporté Fonc	37 578.85 €		37 578.85 €
013	Atténuation de charges	3 000.00 €		3 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section		35 000.00 €	35 000.00 €
70	Produits des services	26 200.00 €		26 200.00 €
73	Impôts et taxes	258 000.00 €		258 000.00 €
74	Dotations et participations	178 000.00 €		178 000.00 €
75	Autres produits gestion courante	35 000.00 €		35 000.00 €
77	Produits exceptionnels			
	Total	537 778.85 €	35 000.00 €	572 778.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
040	Opérations d'ordre entre section		35 000.00 €	35 000.00 €
041	Opérations patrimoniales			-
10	Dotations Fonds divers Réserves			-
16	Remboursement d'emprunts	63 752.76 €		63 752.76 €
20	Immobilisations incorporelles	192.00		192.00 €
204	Subventions d'équipement versées			-
21	Immobilisations corporelles	504 661.33 €		504 661.33 €
23	Immobilisations en cours			-
27	Autres immos financières			-
	Total	568 606.09 €	35 000.00 €	603 606.90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	393 294.09 €		393 294.09 €
021	Virement de la section de fonct.			-
024	Produits des cessions			-
040	Opérations d'ordre entre section		312.00 €	312.00 €
041	Opérations patrimoniales			-
10	Dotations Fonds divers Réserves	210 000.00 €		210 000.00 €
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
204	Subventions d'équipement versées			
	Total	603 294.09 €	312.00 €	603 606.09 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNE DE CHAVANOD

Monsieur le Maire expose que la secrétaire de mairie va devoir s'absenter pendant la période des vacances d'été, notamment pour ses congés annuels, mais également pour subir une opération chirurgicale nécessitant son placement en arrêt maladie.

Il explique que celle-ci étant l'unique agent administratif de la collectivité, le secrétariat ne sera plus assuré durant son absence.

Aussi, afin de maintenir la continuité du service public, il a été convenu avec la commune de CHAVANOD que celle-ci mette à disposition de la commune de MÛRES, temporairement et partiellement un de ses agents communaux, deux après-midi par semaine, afin de réaliser les travaux que les élus ne peuvent réaliser.

Cet accord intervient pour une durée maximale de trois mois, en accord avec l'agent, et par le biais d'une convention signée entre les deux communes, stipulant les modalités pratiques et financières.

L'agent détaché sera rémunéré par la commune de CHAVANOD, employeur, qui se fera ensuite rembourser par la commune de MÛRES, en fonction du nombre d'heures réelles accomplies.

Vu le projet de convention pour la période du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020,

Adopte la convention susvisée de mise à disposition temporaire partielle d'un agent communal de CHAVANOD, pour la période courant du 1er 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020,

Autorise Monsieur le Maire à la signer avec le Maire de CHAVANOD, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

APPROUVE A L'UNANIMITE

David DUBOSSON
Maire